

PUBLIC CONCERNE :

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire. Ce module est destiné à toute personne qui souhaite pouvoir contrôler annuellement les EPI contre les chutes de hauteur (classe 3) et qui sait lire, écrire et comprendre le français.

PREREQUIS :

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde au(x) prérequis suivant(s) :

- Être majeur

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

DUREE ET PLACES DISPONIBLES :

1 jour / 7 heures

Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 -17h00

8 personnes maximum

PROFIL DE L'INTERVENANT :

Formateur salarié A3 Formation-Sécurité ou sous-traitant référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Salle de formation adaptée.
- Exposé didactique, démonstrations.
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun.
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.

TARIF - LIEU DE STAGE – DELAI D'ACCES :

Tarif Inter-entreprises : nous consulter

Tarif Intra entreprise : nous consulter

Lieu en Inter-entreprises : Lisses 91

Dates : cf. planning de nos stages Inter à Lisses

Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation

(demande urgente : nous contacter)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Les participants doivent apporter leurs propres équipements de protection individuelle (cf. document en annexe)

Votre contact :

Tel : 01 80 85 65 05

info.a3formationsecu@gmail.com

Objectifs :

A l'issue de cette formation, les participants devront :

- L'approvisionnement du matériel E.P.I. conformément aux exigences CE ;
- L'enregistrement du matériel dans le registre de sécurité ;
- La mise à disposition de l'intervenant, les E.P.I. nécessaires et appropriés au travail à réaliser ;
- La traçabilité des E.P.I.
- La vérification des EPI afin de les reconduire, les rebuter ou les envoyer en réparation

Contenu du stage :

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations. Analyse du contexte d'évolution en hauteur de chaque participant.

Formation théorique : 0.5 j

- Présentation de la réglementation relative aux travaux en hauteur ;
- Présentation des obligations et des responsabilités de l'employeur, de l'employé.
- Présentation des différents E.P.I. antichute

Formation pratique: 0.5 j

- Présentation des enregistrements obligatoires à réaliser durant les vérifications périodiques ;
- Définition du mode opératoire de vérification des différents E.P.I. antichute ;
- Exercices pratiques de vérification des E.P.I. antichute.
- Renseigner les fiches de contrôle
- Consigner le contrôle dans le registre de sécurité

Modalités d'évaluation de la formation et validations des acquis :

- Test de connaissance théorique (QCM)
- Contrôle continu pour la partie pratique
- Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur.
- Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.
- Une feuille d'émargement ainsi qu'une attestation de présence et de réalisation seront délivrées à l'employeur.

Conditions de réussite :

- Le programme, la convocation, le plan d'accès et le règlement intérieur devront être remis au stagiaire avant la formation et devront être lus par l'intéressé.
- Le stagiaire s'engage à participer à la totalité de la formation de manière active et constructive.
- Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.